

Avec le décret relatif aux Communautés d'Énergie Renouvelable, la Wallonie se dote d'un atout important pour la transition énergétique

Bruxelles, le 1er mai 2019

La FEBEG se réjouit de l'adoption par le Parlement wallon du décret relatif au développement des communautés d'énergie renouvelable. La Wallonie devient ainsi l'une des premières régions à transposer le principe européen de Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) tel qu'introduit dans la Directive 2018/2001 relative à la Promotion de l'Énergie Renouvelable.

Les principes adoptés dans le cadre de ce décret permettent la mise en commun d'installations de production renouvelable au sein d'un groupement de consommateurs à l'échelle locale, en vue de consommer et partager l'énergie renouvelable, dans une approche collaborative et de circuits courts. La FEBEG anticipe que ce modèle novateur de partage de l'énergie occupera une place importante dans le système énergétique de demain.

Marc Van den Bosch, general manager FEBEG : « *Les communautés d'énergie renouvelable constituent une formidable opportunité d'accélérer et de favoriser le développement et l'intégration des énergies renouvelables au sein du système énergétique, via une meilleure synchronisation entre consommation et production, ce au moindre coût sociétal. La FEBEG estime que la synchronisation et l'optimisation souhaitable entre production renouvelable variable et prélèvements sur le réseau peut être plus efficace via un regroupement local, que via la juxtaposition de solutions individuelles* ».

Les fournisseurs d'énergie, membres de la FEBEG, entendent contribuer au succès de ces nouveaux modèles où l'innovation jouera un rôle clé. Ils mettront leur expertise et une très large panoplie de services d'efficacité énergétiques et de solutions innovantes à disposition des communautés ainsi créées. En produisant et en consommant de l'énergie simultanément, il est possible pour les citoyens, les quartiers, les associations et autres de participer aux avantages d'une transition énergétique durable. Nous pouvons tous ensemble donner l'exemple d'un futur système énergétique qui soit durable, abordable et réalisable.

La FEBEG encourage d'ores et déjà le prochain Gouvernement wallon à poursuivre cette dynamique positive pour la transition énergétique en Wallonie, en lançant les initiatives et concertations nécessaires pour mettre en œuvre le décret adopté.

A propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 34 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.895 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 17,6 milliards d'EUR.

Contacts Presse

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 85 | +32 475 75 19 66